

Le carrefour congolais

Pour la collaboration entre les recherches anthropologiques,
les programmes de développement, les Médias et les
Entreprises en DRC

No 7 – Juillet 2023

Mayele, sens pratique et bien-être au quotidien

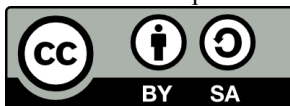
Le Carrefour Congolais,
La revue du Département d'Anthropologie de l'Université de
Kinshasa

ISSN (imprimé) 2665-9875

ISSN (en ligne) 2666-6782

lecarrefourcongolais.org

Tous les articles sont mise à disposition selon les termes de



L'impact des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) sur les comportements des mineurs de Kinshasa

par Daniel KITOKO MASINZI et Faustin MOKE MISIAMI

Introduction

Avant l'avènement de l'ordinateur, du téléphone portable et d'autres outils d'information, la communication était de bouche à l'oreille, épistolaire ou bien par télégramme. L'information était lente, coûteuse et cela prenait du temps pour atteindre les destinataires.

Cependant, il y a plus d'une décennie, les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ont révolutionné le mode d'accès aux informations. Ce qui fait que plusieurs centres urbains et ruraux en font usage moins coûteux.

Aujourd'hui, pour renchérir, il existe plusieurs modes de communication. Le téléphone portable ou fixe facilite la communication, l'ordinateur en informatique est un support qui joue un rôle très important dans la diffusion des informations qu'on tire parfois à partir de plusieurs sites comme Yahoo, Gmail, Hotmail, Wanadoo, Google, Twoo et des réseaux sociaux tels que le Hi 5, Youtube, Twister, Skype, Linde, Viadeo, Myspace.com, linkedin, Digg, Flickr, Dailymotion, Rendit, Waebo et dont le plus populaire de tous est le face book.

A Kinshasa, capitale de la République Démocratique du Congo, il y a aussi un grand nombre d'écoles primaires et secondaires, des institutions d'enseignement supérieur et universitaire où les NTIC ont élu domicile. Il existe en plus, plusieurs structures qui organisent des formations en informatique et beaucoup des mineurs accourent et y consacrent une grande partie de leur temps. Les cybercafés sont alors devenus des lieux récréatifs, tandis que d'autres surtout désœuvrés passent des journées entières à regarder la télévision, à écouter des enregistrements musicaux et à se divertir dans des salles des jeux vidéo vulgairement connus sous le nom de Nintendo. Ces jeux sont même installés dans plusieurs endroits publics ou dans des maisons d'habitation. D'où, l'irresponsabilité de l'école et des parents doit être décriée sans ambages.

En tant que chercheurs, nous avons été amenés à faire l'observation participante sur les enfants mineurs qui fréquentent plusieurs cybercafés, bureautiques, des Playstations, et l'utilisation des téléphones portables n'a pas été exclue. Ce faisant, nous nous sommes rendus compte qu'à Kinshasa, ces enfants sont beaucoup passionnés par les nouvelles technologies à tel enseigne que nombreux d'entre eux possèdent soit un téléphone portable connecté aux réseaux sociaux, soit utilisent l'Internet et sont abonnés à des cybercafés.

L'importance des Nouvelles Technologies de l'Informatique et de la Communication n'est plus à démontrer comme le démontre L, Pungi (2013, p.38) qui estime que dans des grandes villes, la situation évolue de manière très rapide. La circulation de l'information devient fluide et les dispositifs technologiques si diversifiés (la télévision, l'Internet et le téléphone portable). Bon nombre des jeunes citoyens, particulièrement ceux de Kinshasa, sont au courant de dernières prouesses technologiques. Les ordinateurs,

caméra, webcam, lecteur multimédia, Ipad, Ipod ainsi que des pratiques qu'elles induisent comme les blogs, les sites de partage vidéo ou plus globalement le réseautage socio-numérique et la culture qui en découle en termes d'ouverture aux idées, le savoir, les connaissances et les incitations pragmatiques... en sont des preuves indiscutables.

Pour l'intérêt supérieur des mineurs, la constitution de la RD Congo à l'article 6 prévoit des mesures de protection et des conditions de l'enfant en raison de sa vulnérabilité, de sa dépendance par rapport au milieu, de son manque de maturité physique, intellectuelle et émotionnelle, nécessitant de soins spéciaux et une protection particulière ne cesse d'interpeller la communauté internationale et nationale. La loi détermine les principes fondamentaux relatifs à la protection et à la promotion des droits de l'enfant conformément aux articles 122, points 5, 123, points 16 et 149, alinéa 5 de la Constitution. Sont pris en considération avec les besoins moraux, affectifs et physiques de l'enfant ; son âge, son état de santé, son milieu familial et les différents aspects relatifs à sa situation.

La grande question consiste à savoir si réellement les NTIC peuvent jouer un rôle négatif sur le comportement moral et influencer la déperdition, les pratiques déviantes et la déculturation des enfants mineurs.

Nous référant à la déclaration sur l'éducation aux médias ci-dessous : « quelle que soit l'ampleur de la tâche, l'éducation aux médias est l'un des objectifs essentiels que doit poursuivre le pouvoir public pour que tous les citoyens puissent profiter pleinement des avantages de la société de l'information ». Nous pensons que ces outils ne sont pas mauvais, ils sont créés pour faciliter l'accès aux informations. Mais, c'est le mauvais usage de la

part des utilisateurs qui est abusif comme nous pouvons nous en rendre compte dans les lignes qui suivent. Mais, avant tout, retenons que les NTIC sont un équipement informatique plus sophistiqué (télécopie, réseau spécialisé type Internet, banques de données et d'images, messagerie, édition électrique, ...).

D. Peraya (1995) énumère une diversité d'appellations, à savoir : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), Nouvelles Technologies de la Formation (NTF), Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), Ces technologies s'appliquent à une pléiade d'objets techniques, la « quincaillerie » selon l'expression du canadien Jean Cloutier, dont les fonctionnalités sont de fait très différentes (télématique, Internet et le Web, le multimédia, les réalités virtuelles, les réalités immersives, la télévision DBS et la télévision haute définition, les téléconférences interactives, le réseau numérique à l'intégration des services RNIS, les différentes formes de téléchargement, de la consultation et de transaction à distance, la photographie numérique, la caméra digitale, le montage électronique).

L'évolution de la technologie se traduit par une amélioration constante de la qualité des supports, notamment en matière de la capacité et de coût. Il n'est plus à démontrer que beaucoup d'enfants mineurs sont exposés à beaucoup de dangers à cause de l'accès face aux outils des NTIC à partir desquels ils découvrent certaines réalités qui font d'eux victimes de plusieurs exploitations préjudiciables. D'où, l'intérêt pour les parents, l'école et le pouvoir public de les protéger contre certains fléaux médiatiques comme la pornographie.

Nous réitérons que les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication transmettent des messages et

permettent diverses formes de communication médiatisée. A ce titre, elles sont de simples moyens ou canaux de transmission.

De ce qui précède, cette réflexion porte sur trois axes essentiels, à savoir : les avantages des NTIC pour les enfants mineurs, les inconvénients des NTIC et les dangers des réseaux sociaux ainsi que la responsabilité des parents sur les mineurs.

1. Les avantages des NTIC pour les enfants mineurs

Les enfants assistent au développement fulgurant des NTIC qui sont une source abondante des informations. Les mass-médias jouent' un rôle très important pour le développement de toute société. Elles permettent à un grand public d'être formé et informé, Si elles influent sur la personnalité de tout utilisateur, à combien plus forte raison ne peuvent-elles pas jouer une influence sur le comportement des adolescents? C'est pourquoi, les adultes avertis ont l'obligation de faire comprendre aux enfants les avantages et les désavantages des NTIC, parce que les NTIC bien comprises ou mal utilisées, elles vont constituer un grand danger parce que ces outils ne sont pas bien maîtrisés.

En fait, les nouvelles techniques ont permis le désenclavement de plusieurs parties de la RDC. Toutes les informations données à partir de la télévision, des téléphones et de l'Internet atteignent un large public à une vitesse supérieure comme jamais vécue auparavant Les télécommunications ont dans nos sociétés un rôle économique et social d'une extrême importance. C'est grâce à elles que se répandent les informations qui vont stimuler les processus d'innovation de toute sortes Ce rôle est d'autant plus considérable lorsque l'on s'intéresse aux pays en voie de développement et à leur évolution sur le plan socioéconomique.

Il est vrai que les pays africains sont confrontés au dilemme suivant : le développement des télécommunications doit-il simplement accompagner celui de l'économie. Malheureusement, comme l'affirme L. PUNGI (2013, p.144-160), les NTIC favorisent aussi une personnalité avec des contradictoires, tantôt} elles donnent un désir de rupture et d'originalité radicale qui sont traduites par un hyper conformisme.

C'est dans cette perspective que nous paraphrasons Maker Mwangu (cité par L. Pungi, 2013), alors Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel, quant à sa position par rapport à la surveillance des jeunes enfants sur l'accès aux informations et à la communication par les NTIC. Si nous ne dotons pas nos enfants des clés de décryptage des médias, de la capacité de dissocier le vrai du faux, le réel du fictif, la convergence des médias non soumise à une philosophie politique conduira nos enfants à la banalisation du mal, du sexe, à leur familiarisation avec la violence, à l'exaltation des antivaleurs qui cautionneraient l'acceptation d'une nouvelle forme de barbarie.

Maker Mwangu relève là les dangers et les risques que les enfants mineurs congolais courent quant à l'usage des outils des NTIC. Il est donc vrai que si on n'y prend pas garde, ces jeunes enfants et adolescents risquent de tomber dans la dérive.

Les outils des nouvelles techniques de l'information et de la communication utilisés à Kinshasa par les jeunes sont : les téléphones, les appareils radio avec écouteurs de marque mp3 et 4, le walkman, les ordinateurs et la télévision. Pour les téléphones, l'on distingue les téléphones fixes et portatifs.

Parler des TICS, c'est évoquer l'Internet, l'Extranet, l'Intranet, la messagerie et les stations informationnelles, Selon A.

Dufour (s.d.), «réseaux des réseaux», «cyberespace», «toile d'araignée électronique», «espace virtuel» désignent le phénomène Internet, une évolution aussi importante que l'imprimerie, le téléphone ou la télévision. L'Internet est le plus important réseau informatique mondial. Il est un réseau à grande distance de couverture mondiale.

Le système de réseautage a un certain grand avantage. Dans certaines situations des catastrophes naturelles comme le séisme, l'on peut informer ou prévenir ses connaissances qui se trouvent dans différents lieux éloignés et même dans l'extrémité de la planète. Il semble que lors de tsunami qui avait ravagé des régions du Japon le 11 mars 2011, beaucoup de personnes auraient recouru aux différents sites communautaires pour s'enquérir de la situation de leurs proches.

Retenons en gros que les NTIC offrent aux enfants mineurs les avantages précis tels que : l'autoformation, la connaissance de beaucoup de phénomènes sociaux et mondiaux, les agressions intelligentes,...

2. Les inconvénients des NTIC et les dangers des réseaux sociaux

Il est à signaler qu'il y a plusieurs désavantages que les NTIC entraînent chez les mineurs. Il y a une certaine influence que les NTIC et les réseaux sociaux entraînent sur le comportement des jeunes enfants. Les réseaux sociaux sont des supermarchés pour les prédateurs sexuels. Les jeunes enfants qui, avant l'avènement des NTIC n'accédaient pas à la pornographie et aux films attractifs du type « enfants non admis » sont aujourd'hui en proie par les images érotiques et deviennent par conséquent dépendants. Ces enfants

jeunes ont pris goût à la pornographie avec des téléchargements des films à partir des sites, De même qu'il faut signaler le danger de la cybercriminalité car nombreux sont dragués et sont déjà victimes de plusieurs abus que nous considérons comme ruine de leur personnalité qui les amènent à l'immoralité sexuelle notoire.

La plupart des enfants scolarisés, au lieu d'aller étudier, ils ont l'habitude de faire l'école buissonnière et vont fréquenter tes cybercafés. Faisant semblant de faire des recherches ou leurs devoirs à domicile, ils consultent des sites sexistes et regardent des films pornographiques, les films d'actions ou fictifs. Parfois, ils suivent des matchs de football, regardent des combats du catch.' américain, écoutent la musique, ... Ils consultent les sites ou réseaux sociaux tels que Google, Yahoo, Badoo, Facebook, Hi 5, Netlog, Twitter, Skype, ... pour entrer en contact avec d'autres internautes du monde entier. Certains d'entre eux vont jouer au Nintendo. Là, nous relevons la déperdition et la perte du temps ou la dépendance aux réseaux sociaux.

Pour la dépendance, les enfants s'accrochent beaucoup plus à l'Internet, en termes techniques, on les appelle tes accros. Les NTIC jouent là, une grande influence dans le mental des kinois. L'observation et l'étude des protocoles de vidéoconférence, par exemple, ont montré depuis longtemps combien les rituels sociaux de la communication, les formes et le rythme des interactions, la prise et la passation de parole, la composition des sous-groupes, se voient modifiés par les dispositifs techniques de prise de vue, de transmission et de réception (Perin&Gensollen, 1992). Il sied d'abord de dire que certains parents n'ont pas des notions d'image et d'attitude qu'ils devraient adopter pour veiller sur ce que font leurs enfants avec l'ordinateur et le téléphone connectés à l'Internet.

De ce fait, la vigilance est requise de la part des parents et adultes qui doivent surveiller et guider les enfants car l'anonymat d'Internet en fait un terrain de chasse pour les prédateurs. Plusieurs jeunes sont tombés et tombent encore dans le piège de la rencontre avec un correspondant ou une correspondante virtuelle. Et sur Internet, souvent la recherche d'un partenaire pour une relation sérieuse ou une aventure sans lendemain a souvent des conséquences néfastes. Une interpellation aux jeunes à une utilisation responsable et modérée des médias électroniques est une exigence car un mauvais usage des technologies de la communication ferait d'eux des appas 'des supermarchés pour prédateurs sexuels, comme le dirait Parry Aftab (2015), spécialiste du cyber sécurité. Ainsi, une attention particulière devrait être accordée aux jeunes enfants qui sont exposés à beaucoup de méfaits de l'éducation diffuse.

Pour ce, la famille, l'école et la société devraient sécuriser et protéger les enfants qui doivent être élevés et grandir dans un milieu où ils ont la chance d'être en bonne santé physique et mentale et d'acquérir du respect pour la société et pour eux-mêmes. C'est à ce sujet que l'on parle d'un esprit sain dans un corps sain « *Mens sana in corpora sane* ». Les enfants auraient l'esprit sain dans un corps sain s'ils évoluaient dans un cadre serein et idéal pour leur plein épanouissement.

Nous savons tous que l'un des attraits aux réseaux sociaux est qu'ils permettent à des amis de rester en contact. En créant sa page Web, l'utilisateur peut exprimer sa pensée en diffusant des messages, en l'agrémentant des photos et des vidéos. Grâce aux réseaux, sociaux, le monde est réuni et l'on peut diffuser un seul et unique message à plusieurs personnes vivant, aux quatre coins du globe. Les jeunes (Shilo, 2011) naturellement inexpérimentés, ne sont pas seulement victimes d'une dépendance aux réseaux sociaux

en ligne. De nos jours, un grand nombre d'entre eux tombent dans les pièges des amants des jeunes et des adultes sans scrupules.

Le pire de tout dans les réseaux sociaux, c'est l'intrusion. Dans ce cas, plusieurs internautes pédophiles et pédérastes utilisent le Net pour attraper les proies faciles, d'autres usent du travesti pour berner sa correspondante ou bien son correspondant. Il leur suffirait de pianoter sur le clavier pour persuader et fixer déjà le premier rendez-vous clandestin. Certains internautes se fabriquent une cyber-personnalité qui reflète ce qu'ils veulent être, et non ce qu'ils sont. Pour s'y faire, ils utilisent la tromperie parce qu'ils savent que sur le Net, l'on peut se faire passer pour quelqu'un d'autre ou bien écrire des choses qu'on ne dirait jamais à quelqu'un en face car personne ne sait qui on est vraiment. De plus, les amitiés sur Internet ont tendance à être superficielles, plusieurs jeunes se laissent séduire le plus souvent raison pour laquelle beaucoup utilisent ce qui peut attirer, pour paraître populaires aux visiteurs. Pour le jeune, il est d'une plus grande importance d'être considéré et aimé, surtout s'il parvient à nouer une amitié virtuelle avec une célébrité, un homme ou une femme captivante ; généralement le jeune se sent rassuré. Mais d'après certains spécialistes, les réseaux sociaux créeraient une certaine dépendance, tout comme la drogue, ce qui conduirait donc à de graves problèmes de santé.

Ainsi, nous pouvons nous rallier à l'idée de Vincent-Deray (2009) qui a dit : « nos enfants doivent apprivoiser les médias et doivent apprendre à les connaître à appréhender leurs recherches comme leurs dangers et comprendre qu'il faut respecter certaines règles. » Cependant, cet auteur souligne que les images et les paroles que les enfants découvrent sont des sources de comportement addictifs et que ces nouveaux modes de consommation par l'Internet renforcent de plus en plus l'enfant seul

face aux médias parce qu'il n'en a pas ta maîtrise et nous trouvons aussi que cela peut l'amener à une aliénation mentale.

Un psychologue, le Dr Aric Sigman (2015), membre de l'Institut Britannique de Biologie qui étudie le comportement des gens face aux nouvelles technologies (jeux-vidéos, web, affirme que les réseaux sociaux réduisent les contacts personnels, et peuvent également nuire à la performance et accroître le risque des maladies graves comme le cancer; les accidents vasculaires cérébraux, les maladies cardiaques et la démence. En plus, les réseaux sociaux vont également avoir des répercussions sur la manière de vivre des gens, c'est à dire augmenter l'isolement et de ce fait, augmenter aussi les risques de dépression.

Aujourd'hui à Kinshasa, les jeunes sont devenus des internautes de renom et des facebookeurs, car bon nombre d'entre eux passent plusieurs heures connectés sur ce réseau social qui est le plus connu de tous.

D'après notre constat, les jeunes gens fréquentent les Cyber Cafés pour, hormis le but loyal de converser avec les amis connus, ils utilisent ce réseau social pour captiver et attirer, à l'aide des photos, des vidéos et des messages sur le Mur et ils créent des nouvelles amitiés virtuelles, voire se fixent déjà un premier rendez-vous avec la personne qu'ils découvrent à peine.

Et là, tes conséquences sont déjà connues, les échecs scolaires pour les uns, tandis que pour tes moins avertis les retombées sont très lourdes, beaucoup de jeunes filles adolescentes sont emportées et se font aimées en ligne par des hommes inconnus.

3. La responsabilité des parents sur les mineurs

En abordant ce point, nous nous posons d'abord la question de savoir s'il est permis aux enfants mineurs de posséder un téléphone ou d'utiliser l'Internet ? Près de dix ans après l'ouverture à la concurrence la RDC dispose en moyenne d'un téléphone pour 100 habitants, nous semble-t-il. Les parents ont une grande responsabilité sur le comportement de leurs enfants en ce qui concerne la possession des portables et l'accès à l'Internet et à d'autres outils des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication. Par compréhension, un mineur sur le plan juridique, est tout enfant ayant moins de 18 ans. C'est un être incapable en raison de son manque de maturité physique et intellectuelle. Il mérite des besoins spéciaux, notamment de protection avant comme après sa naissance. Chaque société a ses normes, des codes et sa façon de considérer les faits sociaux qui ne sont pas perçus de la même manière dans toutes les sociétés humaines. Cela revient à dire que chaque société a sa culture. Ainsi, une attention particulière devrait être accordée aux mineurs qui sont exposés aux méfaits de l'éducation diffuse.

A Kinshasa, nous constatons avec amertume que plusieurs déviances pour les mineurs qui fréquentent les cybercafés et qui ont des portables connectés sont dues à l'irresponsabilité des parents. Etant responsables de leurs enfants, les parents ont des obligations et des devoirs à accomplir à leurs égards. Ils doivent entre autre les nourrir, les faire instruire et assurer leur plein épanouissement moral, physique et mental. D'où, disons-nous, ils sont tenus de surveiller la vie privée de ces derniers, savoir et connaître et même autoriser ou défendre l'usage des téléphones et de l'Internet. A ce titre, les programmes de ce qu'ils doivent suivre à la télé, comme les émissions, telles que les films et feuilletons doivent être contrôlés.

Aussi, pour la radio et, même pour l'Internet, les parents devront suivre tout ce que les mineurs font.

La protection des mineurs ne dépend pas seulement de leurs parents ou familles respectives. Cette responsabilité incombe aussi à tous les acteurs de la société, notamment l'église, l'école et les pouvoirs publics. A ce sujet, l'Etat doit mettre des fois qui protègent les mineurs. D'ailleurs, le gouvernement congolais avait adopté et ratifié son adhésion aux Nations-Unies et à la Charte de la déclaration universelle des Droits de l'homme qui proclame que l'enfant a droit à une aide et à une assistance spéciales (1990, p.4). De cette déclaration, nous savons que tout enfant naît d'une famille qui est une unité fondamentale de la société. Cela revient à dire que la famille est le milieu naturel qui doit assurer sa croissance et son bien-être et lui permettre d'avoir accès à des informations viables et fiables.

Pour garantir l'éducation de l'enfant, dans cette perspective, le gouvernement congolais a mis sur pieds, le COMESAC, un organe de réglementation et de contrôle des programmes de toutes les chaînes de radio et de télévision. Nous savons qu'il existe des films pour lesquels les enfants ne sont pas permis de suivre et que les chaînes ne doivent pas diffuser à des heures où les enfants sont à la maison et au salon, c'est le genre des films « enfants non admis».

Les parents comme les autres structures susdites doivent contrôler à tout prix l'usage des téléphones et de l'Internet pour les enfants qui ont atteint l'âge d'utilisation, à partir de 5ème année des humanités par exemple.

L'Etat devrait s'engager à la promotion de la protection des mineurs comme cela se passe sous d'autres cieux. Dans le cadre des Nations-Unies, il y a une protection spéciale de l'enfant qui a été

annoncée dans la déclaration de Genève de 1924 sur les droits de l'enfant et dans la Déclaration des droits de l'enfant adoptée par l'Assemblée générale le 20 novembre 1959 et dans ses statuts et instruments pertinents des institutions spécialisées et des organisations internationales qui se préoccupent du bien-être de l'enfant.

L'Etat congolais doit réglementer de plus en plus l'usage des NTIC pour garantir l'éducation des mineurs, car elles ne sont pas de simples canaux de transmission et leur neutralité relève de ce mythe que le médiologue canadien MC LUHAN, avait combattu : si (le message, c'est le médium », c'est en effet parce que « c'est le médium qui façonne le monde et détermine l'échelle de l'activité et les relations des hommes (1964).

Conclusion

Tout au long de cette étude, nous avons eu à démontrer le lien existant entre les avantages des NTIC et leur mauvaise utilisation par les jeunes mineurs kinois. Notre enquête révèle que ces jeunes enfants utilisent abusivement les NTIC entraînant ainsi des conséquences néfastes sur leur éducation, leur épanouissement intégral. Certains d'entre eux abandonnent le chemin de l'école pour se concentrer aux films pornographiques, aux films d'action, et par conséquent, on assiste à des déviations sociales. Nous avons pensé que l'irresponsabilité des parents en serait à la base. Les NTIC ne sont pas mauvaises en soit. Mais, c'est le mauvais usage que s'en font des mineurs qui détériore leur éducation. Les parents doivent veiller au bel usage. En dehors d'eux, l'Eglise, l'école et l'Etat doivent intervenir respectivement par un évangile penché vers un bel usage des NTIC par les mineurs, des leçons relatives à

l'utilisation des NTIC et la normalisation rigoureuse de ce domaine pour un avenir radieux des enfants mineurs.

Références

- Aftab, P. (2015, 13 juin). dans *Wikipedia*.
https://en.wikipedia.org/wiki/Parry_Aftab
- Dufour, A, (s.d.) *Les Autoroutes de l'Information Internet*. Consulté le 13 juin 2023 sur <https://www.ledifice.net/7488-1.html>
- Lizadeel (1990). *Convention relative aux droits de l'enfant*, Lizadeel Kinshasa
- Luhan, M. (1964). *Understanding media*. Mc Graw-Hill Book Company
- Peraya D.(1995), Nouvelles technologies ou technologies émergentes: vers une réappropriation pédagogique des nouvelles technologies ?, S. Johnson. et D. Schürch, *La formazione a distanza. La formation à distance*, Peter Lang.
- Perin P. et Gensollen M. (1992) *La communication plurielle. L'interaction dans les téléconférences*, La Documentation Française, CTST/CNET.
- PUNGI, L. (2013) *Eduquer aux médias à l'ère de l'Internet, repères théoriques et pistes d'action en RD Congo*, Coll. Méd@ction, Mediaspaul.
- Shilo, MM. (2011, 15 janvier). Nous sommes: Accros ou esclaves?.
Jeunescongolais.mondoblog.org.
<https://jeunescongolais.mondoblog.org/2011/01/15/nous-sommes-accros-ou-esclaves/>
- Sigman, A. (2015). *Dr. Aric Sigman* consulté en mars 2015 sur <https://www.aricsigman.com>
- Vincent-Deray, A. (juin 2009). Préface dans le *Rapport à l'attention de Madame Nadine Morano, Secrétaire d'État chargée de la Famille et de la Solidarité*. Commission famille, éducation aux médias. Consulté sur <https://d.20-bal.com/law/9812/index.html>